

Type/Clase :	Contrat-type / Model contract / Modelo de contrato
Source/Procedencia :	Breese Majerowicz, Conseils en propriété industrielle / Breese Majerowicz, European patent and trademark attorneys / Bresse Majerowicz, Abogados expertos en propiedad industrial
	3, avenue de l'Opéra 75 001 Paris France
Tél/Tel :	(33) 01 47 03 67 77
Fax :	(33) 01 47 03 67 78
Web :	www.breese.fr
✉	office@breese.fr

Avertissement: Les contrats et guides de la présente collection ont été sélectionnés à seule fin d'illustration. Leur contenu et leur utilisation n'engagent pas la responsabilité de *Juris International*.

Please note: The contracts and guides contained in the present collection have been selected for illustrative purposes only. *Juris International* shall not be liable for their contents or use.

Advertencia: Los contratos y las guías de la presente colección han sido seleccionados únicamente a manera de ilustración. Su contenido y utilización no comprometen la responsabilidad de *Juris internacional*.

Accord de confidentialité

Entre

Monsieur

agissant au nom et pour le compte de :

.....
.....

et dûment habilité à représenter ces derniers

Ci-après désignée par "le TRANSMETTEUR"

De première part

Et

Monsieur

Agissant en son nom personnel et en tant que : (fonction)

.....
de la société :

.....
.....

dont le siège est à

.....
.....

Ci-après désignée par "La RECIPIENDAIRE"

De seconde part.

Préambule

Exposé des motifs : Indiquer brièvement le contexte de la communication des informations confidentielles et les motivations de chaque partie.

.....
.....
.....
.....
.....

Afin de pouvoir discuter sans restrictions sur l'opportunité d'engager une coopération, et sur les modalités d'une éventuelle coopération, les parties conviennent de conclure préalablement un accord de confidentialité.

A l'issue du présent accord, chacune des parties restituera à l'autre partie les documents, échantillons, et matériaux reçus de l'autre partie, ou réalisés à partir d'informations confidentielles reçues de l'autre partie, et s'engagent à ne pas conserver de copie, sous quelle que forme que ce soit des documents confidentiels reçus de l'autre partie.

Article 2 - Propriété des résultats

Chacune des parties reste propriétaire des résultats résultant de ses propres travaux. Le présent protocole n'entraîne aucun transfert de propriété.

Article 3 - Coopération

Les parties conviennent de rechercher loyalement les conditions d'une coopération commerciale et/ou technique, sous quelque forme que ce soit. Dans le cadre d'une telle coopération, les parties envisagent en particulier le dépôt en copropriété de titres de propriété industrielle issus des savoir-faire objet du présent accord. Il est toutefois explicitement entendu et accepté par chacune des parties que le présent accord ne comporte aucun engagement sur les conditions et les modalités d'un accord d'exploitation ultérieur, ni même sur la conclusion d'un tel accord.

Fait à....., le.....

Signatures.....

.....